

Pays Yon et Vie

Une feuille de route pour le Pays et ses partenaires, en accompagnement du SCoT

Territoire

■ Pays de la Loire, Vendée



Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

1 Communauté d'Agglomération et 1
Communauté de communes

23 communes

119 000 habitants

826 km²

Territoire rural et urbain

Date de mise en œuvre

Démarche énergie climat initiée depuis
2008 et lancement du PCET en 2009

Partenaires

ADEME, FEDER, Etat, Région Pays de
la Loire



Le PCET constitue la réponse du Pays aux défis du changement climatique. Fruit des échanges entre les acteurs du Pays et les 2 intercommunalités qui le composent, il comporte 29 actions à réaliser à court, moyen ou long terme, et à décliner par les 3 partenaires principaux. Il s'inscrit dans une démarche de responsabilisation collective et individuelle, souple et progressive.

Renforcer les solidarités entre espace urbain et espace rural

Le Pays Yon et Vie se situe dans le département de la Vendée et regroupe deux intercommunalités : La Roche-sur-Yon Agglomération et la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Situé au cœur du bocage vendéen, la principale ville du territoire est la Roche-sur-Yon, que Napoléon nomma « sa ville », verdoyante et irriguée de 8 cours d'eau.

D'un point de vue économique, le Pays possède un esprit entrepreneurial fort propre à la Vendée et une forte solidarité de ses entreprises ; les Clubs d'entreprise sont notamment une spécificité très locale.

En 2002, partant du constat de la relative exigüité des échelles territoriales existantes pour mener à bien des projets de développement d'envergure et, d'une volonté de renforcer les solidarités entre espace urbain et espace rural, les deux intercommunalités ont souhaité se regrouper pour travailler ensemble et créer un Schéma de Cohérence Territoriale.

En lançant son PCET en 2009, le Pays Yon et Vie a souhaité créer une dynamique de concertation sur le Pays et intégrer les enjeux climatiques aux programmes du Syndicat Mixte, notamment à travers le SCoT. Les objectifs chiffrés s'inscrivent dans le « 3x20 » européen et de mettre le territoire sur la trajectoire du facteur 4.

Exemples à suivre téléchargeables sur le site
<http://paysdelaloire.ademe.fr>

Zoom « Liste des actions »

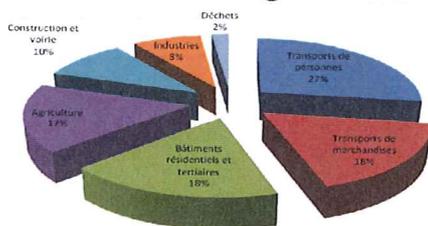
29 actions autour de 6 axes, en lien avec le SCOT en révision :

- 1) Penser le territoire de demain
- 2) Construire une mobilité alternative
- 3) Structurer un parc bâti moins énergivore
- 4) Vers une politique énergétique territoriale
- 5) Impulser des modes de vie plus responsables
- 6) L'exemplarité des collectivités

Actions complémentaires hors PCET :

- Thermographie aérienne
- Contrat Nature
- Agriculture de proximité, circuits courts et restauration collective

LE BILAN CARBONE ® TERRITOIRE



POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://paysdelaloire.ademe.fr>
- www.ademe.fr/
- Le site du pays : <http://www.paysyonetvie.fr>

CONTACTS

- Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie
15 rue Pierre Bérégozovoy
85000 La Roche-sur-Yon
Chargé de mission SCoT – PCET :
Jacky Tougeron
info@paysyonetvie.fr
- ADEME Pays de la Loire
5 bd Vincent Gâche – BP 90302
44203 Nantes Cedex 2
02 40 35 68 00
ademe.paysdelaloire@ademe.fr

Elaborer une stratégie de mobilité durable à l'échelle du Pays

Les transports représentent avec 45% des émissions de GES le poste le plus important du Bilan Carbone®.

Les transports collectifs urbains ne concernent actuellement que la Ville de La Roche sur Yon et une partie des communes de l'Agglomération.

Il est proposé, à partir d'une étude « ménages/déplacements », de mener une réflexion prospective sur l'ensemble du territoire, tout en finalisant un schéma directeur sur le Périmètre de Transports Urbains de La Roche sur Yon Agglomération, fixant des objectifs à atteindre en termes de parts modales. Il s'agit d'une part, d'améliorer l'articulation des politiques « transports » existantes en optimisant l'usage des équipements et des services et de développer un outil de décision en lien avec les politiques en matière d'urbanisme (habitat, activités, loisirs etc.)

Autres actions phares

- Promouvoir les Plans de Déplacement inter-entreprises
- Valoriser les entreprises engagées dans la lutte contre le changement climatique : vers un projet d'écologie industrielle
- Analyser le potentiel et initier le développement de la filière-bois
- Sensibiliser les élèves à la consommation responsable
- Renforcer l'observatoire de l'agriculture vers des pratiques agricoles alternatives en lien avec la préservation des espaces agricoles dans le SCOT

L'articulation SCoT- PCET

« Nous sommes ici sur un territoire très étendu, semi-rural et semi-urbain, avec une ville-centre, La Roche-sur-Yon, entourée d'espaces agricoles et naturels, et 22 communes, insérées dans un paysage à dominante rurale. La qualité de cet environnement a su, et continue, de séduire de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises. Sa configuration engendre nécessairement des besoins en déplacement supérieurs à ce qu'on peut observer sur d'autres territoires », extrait Synergie, Bruno Rebelle.

Cet espace est constitué d'environ 90% d'espaces naturels et agricoles que le 1^{er} SCOT a permis de préserver partiellement en stoppant l'urbanisation dans les villages et hameaux. Le SCOT en révision veut limiter l'étalement urbain, particulièrement présent dans le département de la Vendée, en réduisant de façon significative l'artificialisation des terres agricoles (pour l'habitat, les activités économiques les équipements et les infrastructures). Lutter contre le changement climatique demande des modifications radicales du quotidien des citoyens, qui devront modifier leur façon de se loger, de se déplacer, de produire et de consommer. Le nouveau projet de développement territorial doit prendre en compte ces modifications pour atteindre le facteur 4.

